

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

**N° 215/2018**

**OBJET : Mise en place du compostage partagé – Demande d’aide auprès de l’ADEME**

**L’an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M<sup>me</sup> Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle la délibération prise en décembre 2017 sur le compostage partagé, il précise qu’il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération précisant le programme qui s’étalera sur 4 années (2019, 2020, 2021 et 2022) concernant le déploiement du compostage partagé sur le territoire.

Monsieur le président indique à l’assemblée que le compostage reste un des leviers de réduction des déchets à la source les plus pertinents. Il permet de participer au recyclage sur place d’une grande partie des déchets organiques de l’ordre de 70 kg par habitant et par an.

En parallèle du compostage individuel qui a été proposé initialement par le SMIVOM de la Mouillonne en 2005 et dont le programme se poursuit, le déploiement du compostage partagé semble être un nouvel axe émergent.

Monsieur le Président rappelle qu’un des objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés est notamment le déploiement du compostage partagé (en pied d’immeuble, de quartier, en établissement) de 2017 à 2023.

Il propose de prévoir la mise en place de compostage collectif sur le territoire sous différentes formes :

- Le don de composteurs collectifs à but pédagogique (ou lombricomposteur) pour les écoles du territoire, collège, ainsi que les centres de loisirs,
- Le compostage en pied d’immeuble : après démarchage de la population ou demande des habitants, dès qu’un groupe suffisant de foyer (minimum 5) apparaît motivé par le projet,
- Le compostage de quartier : après démarchage de la population ou demande des habitants, dès qu’un groupe suffisant de foyer (minimum 5) apparaît motivé par le projet,
- Le compostage pour les maries, administrations et associations du territoire : la possibilité de mettre en place un composteur afin d’assoir l’éco-exemplarité sur le territoire,

- Le compostage en entreprise : à prévoir avec participation de l'entreprise sur la part restant à financer déduction faite des soutiens.

Dans la perspective de mise en place de la tarification incitative le déploiement de solution de compostage partagé permet une meilleure acceptation des changements par l'apport d'une solution concrète de réduction à la source des déchets.

Pour l'ensemble des structures, il est proposé la dotation en composteurs collectifs mais également en bio-seau permettant d'effectuer le tri et la mise en place de la signalétique nécessaire au bon geste. En contrepartie une convention devra être signée comprenant un volet financier pour les entreprises.

Dans le cadre d'un potentiel passage à la tarification incitative sur le territoire, il est nécessaire de donner la possibilité à un nombre plus importants de citoyens de pouvoir réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles.

Il sera dès lors nécessaire de mettre en place un guide composteur assurant la mobilisation, la mise en place, le contrôle, la gestion des enlèvements de compost et les approvisionnements en matières brune (broyat, BRF).

Monsieur le Président rappelle qu'une opération de compostage sans jardin en partenariat avec l'ADEME initié par le SMIVOM de la Mouillonne est arrivée à échéance le 29/03/2018, elle prévoyait la dotation en composteurs collectifs et la vente de lombricomposteurs avec soutien financier de l'ADEME.

Monsieur le Président précise qu'il est possible de bénéficier d'un nouveau soutien financier de l'ADEME (55% du montant de l'investissement, et 50% communication, animation,), à condition de conventionner avec l'ADEME.

#### Le programme prévoit l'équipement de 31 sites

- 2 sites d'éco exemplarité ;
- 3 sites pédagogiques ;
- 19 sites en quartier ou immeuble ;
- 7 sites en établissements.

En interne il est possible d'effectuer la mise en place de :

- 5 sites (2 sites d'éco exemplarité et 3 sites pédagogiques) par l'ambassadrice du tri.
- 19 sites (en quartier ou immeuble) avec un guide composteur faisant partie des effectifs et qui pourrait être formé pour ce travail.

Les sites en établissement devront faire l'objet d'une prestation de service en termes d'accompagnement à la mise en place de la recherche du besoin jusqu'à la mise en route et suivi.

A titre indicatif en fonction des marchés actuels, des devis et des achats précédents :

Le montant des composteurs (3 bacs) se porte à : 214.42€HT par site

Le montant unitaire des composteurs pour grand site (établissement) est de 1850 € HT

Le montant des bios seaux avec étiquette autocollante se porte à 2.23€ HT par foyer

Le montant des supports de communication (panneaux + poteau + consigne) : 150 €HT par site

Le montant des outils : 17 €HT par site

Le montant de la prestation d'accompagnement pour grand site (établissement) : 2400 € par site.

Dans la prestation d'accompagnement est prévue la rédaction de bilans annuels de la mise en place et du suivie des sites ainsi que le pilotage général de la mission (conseil et réponses aux demandes de la CCBA, coordination et programmation des interventions).

A cela, il conviendrait d'ajouter deux réunions d'échange et de conseils sur le questionnaire à mettre en place sur le territoire et sur les différentes cibles avec le futur prestataire opérationnel travaillant sur mise en place des sites de compostage collectifs pour un montant de 666.66 € HT (800 € TTC).

Afin de sensibiliser les usagers à des pratiques écologiques pour un jardin nature et zéro déchet (compostage, broyage, ...), l'implantation d'une aire de démonstration d'un jardin naturel rendrait visible et concret ces pratiques « vertes » dans le projet de reconstruction des déchèteries de Cintegabelle et d'Auterive. En effet les déchèteries sont un lieu propice pour cette initiation car elles touchent directement les producteurs de déchets verts. Les deux aires de démonstration favoriseraient ainsi la prise de conscience, le questionnement et le changement des usages.

Concernant l'aménagement de ces aires une enveloppe par déchèterie de 1100 € HT pour l'équipement et matériels en plus de l'équipement en composteurs et seau est à prévoir.

Afin de réussir ce programme, M. le Président propose un accompagnement au niveau de la communication par un prestataire spécialisé.

Le montant du budget de communication spécifique à prévoir pour le compostage collectif serait de 13 950 € HT (16 740 € TTC) sur la durée complète du programme (4 ans) ; il prévoit :

- La gestion du projet et conseils stratégiques : Campagne d'incitation au compostage collectif, analyse des pratiques et des objectifs à atteindre, Co-construction du plan de communication et de la stratégie de moyens.
- La rédaction des arguments pour la campagne : à partir des éléments fournis et du travail collectif stratégique : rédaction des arguments et des messages engageants utilisables pour la campagne.
- La création et conception des supports pour la campagne : Recherche concept créatif global et déclinaison, création et conception : affiche, flyer, visuel pour réseaux sociaux pour compostage, mise en page et finalisation des supports ; fournitures des fichiers numériques
- La mise en page des supports de la campagne : Mise en page et finalisation des supports ; Fournitures des fichiers numériques
- La fabrication des supports : Affiches, flyers (hors distribution), Kakémonos pour animation sur stand, panneaux pédagogiques pour les aires de démonstration en déchèteries
- Le plan de communication digitale : Plan média digital (display, présence sur les réseaux sociaux : google, adwors, facebook ads...) ; préconisations en termes de community management pour les réseaux sociaux (hors rédaction des contenus et alimentation des médias sociaux choisis).

Le marché de communication spécifique à ce projet pourra être lancé de façon globale avec l'ensemble des changements à venir dans le domaine des déchets à savoir la teom incitative, la séparation des fibreux/non fibreux, l'extension des consignes de tri. Il s'agit en effet de plusieurs axes de réflexions impliquants des changements de comportement de l'utilisateur qu'il est important de ne pas scinder pour véhiculer une unicité dans le message et dans les visuels de communication.

Le tableau ci-dessous fait état de la dépense divisée en deux catégories : matériel ; puis animation et communication.

matériel	quantité	prix unitaire HT	montant HT	aides 55%	à charge
composteurs entre 5 et 15 participants	32	214.42 €	6 861.44 €	3 773.79 €	3 087.65 €
composteurs collectifs grandes capacités	1	1 850.00 €	1 850.00 €	1 017.50 €	832.50 €
bio-seaux + étiquettes : (11x10)+(7x15)+(3x20)+30=	305	2.23 €	680.15 €	374.08 €	306.07 €
supports de communication (poteaux, panneau, écriteaux)	33	150.00 €	4 950.00 €	2 722.50 €	2 227.50 €
petits outillages	33	17.00 €	561.00 €	308.55 €	252.45 €
aire de démonstration jardin naturel en déchèteries	2	1 100.00 €	2 200.00 €	1 210.00 €	990.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 102.59 €</b>	<b>9 406.42 €</b>	<b>7 696.17 €</b>

Animation et communication	quantité	prix unitaire TTC	montant TTC	aides 50%	à charge
animation accompagnement pour établissement *	7	2 400.00 €	16 800.00 €	7 000.00 €	5 600.00 €
Forfait annuel (pilotage + bilans)	3	1 200.00 €	3 600.00 €	1 500.00 €	2 100.00 €
Réunion (questionnaire + ciblage)	2	400.00 €	800.00 €	333.33 €	466.67 €
campagne de communication	1	16 740.00 €	16 740.00 €	6 975.00 €	9 765.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>37 940.00 €</b>	<b>15 808.33 €</b>	<b>17 931.67 €</b>

\*Hypothèse : 3 établissements privés participeraient aux frais restants à charge de la CCBA.

Pour un programme sur 4 ans le montant de la dépense s'élèverait à 17 102.59 € HT (soit en moyenne 4275 € /an sur 4 ans) pour le matériel et à 37 940 € TTC pour l'animation et communication (soit en moyenne 9 485 €/an sur 4 ans), comprenant 31 sites et la sensibilisation au compostage sur les aires de démonstration en déchèteries.

Monsieur le Président propose de demander une aide de l'ADEME de 9 406.42 € au titre du matériel et de 15 808.33 € au titre de l'animation et communication.

En compostage partagé le détournement est en moyenne de 40Kg/an/habitant.

Ci-dessous, la rentabilité du projet sur 4 ans. L'année N correspond à la 1ère année du programme et l'année N+2 à la dernière année.

BILAN PROJET	N	N+1	N+2	N+3
Amortissements (7ans)	274.86 €	549.73 €	824.59 €	1 099.45 €
Dépenses animation et communication	4 482.92 €	4 482.92 €	4 482.92 €	4 482.92 €
Economie collecte et traitement *	2 359.80 €	4 719.60 €	7 079.40 €	9 439.20 €
Retour sur investissement	2 397.98 €	313.05 €	- 1 771.89€	- 2 757.83€

\*\*Le montant moyen de la réduction des frais de collecte (30%) et traitement (100%) est de 176.50€/t.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**AUTORISE** le président à signer la convention financière avec l'ADEME,

**AUTORISE** le président à lancer les consultations et marchés relatifs au compostage collectif,

**AUTORISE** le Président à inscrire les crédits au budget.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS